

N° 100

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IX

COMMERCE EXTERIEUR

Par M. Maurice PREVOTEAU,

Sénateur

(1) *Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires ; Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Colin, Pierre Cioze, Marcel Daunay, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo (Yvelines), Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, Pierre Lacour, Robert Laucournet, France Lechenault, Fernand Lefort, André Lejeune, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Marcel Mathy, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 8), 1981 (tome IV), et in-8° 359.

Sénat : 97 et 98 (annexe 5) (1980-1981).

Loi de Finances. — Commerce extérieur.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
I. - L'AGGRAVATION DU DESEQUILIBRE EXTERNE EN 1980	
A. Le règlement de la facture pétrolière	5
B. La détérioration de la compétitivité des entreprises	5
C. Les échanges par pays	9
II. - LES ENSEIGNEMENTS D'UN DEFICIT	
A. Des performances fragiles	13
B. Des faiblesses sectorielles persistantes	14
C. Pour une surveillance accrue des secteurs sensibles	15
III. - L'EFFORT BUDGETAIRE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS	
A. L'assistance technique aux exportateurs	20
B. La garantie des risques à l'exportation	21
ANNEXE : La France a-t-elle conclu des contrats d'exportation à long terme de produits agricoles ? Quels obstacles s'opposent au développement de ce type de contrat ?	25

(Réponse du Ministre du commerce extérieur)

Mesdames, Messieurs,

Il n'est guère possible en cette fin d'année 1980 de faire preuve de beaucoup d'optimisme sur l'évolution de notre commerce extérieur.

Alors même que le deuxième choc pétrolier n'a pas encore fait sentir tous ses effets, l'environnement économique international apparaît déjà défavorable : le G.A.T.T. vient de publier ses prévisions qui font état d'un net ralentissement de la croissance en volume du commerce international en 1980 ; celui-ci ne doit guère augmenter cette année de plus de 2 % contre 6 % en 1979.

L'inflation mondiale s'est accélérée au cours du premier semestre : elle atteint 12,5 % en rythme annuel au milieu de l'année 1980 dans les pays industriels - ce qui nous permet de constater que nous faisons avec près de 14 % encore plus mal que les concurrents. Elle est encore plus forte dans les pays exportateurs de pétrole, + 14,5 % et dans les pays en voie de développement où elle dépasse 35 %.

Toutefois, il est probable que si l'effet prix du second choc pétrolier est déjà derrière nous, ce qui veut dire que l'on peut espérer un certain tassement de l'inflation, il n'en est pas de même de l'effet volume : l'accroissement des déficits extérieurs et la nécessité de ralentir l'inflation vont conduire la plupart des pays industriels à mener des politiques restrictives génératrices de chômage.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'on risque de connaître une récession mondiale comme en 1975, non parce que l'augmentation du prélèvement pétrolier est nécessairement inflationniste, mais par suite des mesures de redressement auxquelles sont contraints les pays déficitaires.

Mais l'histoire ne se répète pas et l'on doit souligner les facteurs nouveaux qui peuvent influencer sur la situation de l'économie mondiale.

Le choc pétrolier n'épargne plus personne. Même l'Allemagne semble désormais éprouver des difficultés à absorber la hausse de ses importations d'énergie : le déficit de la balance des paiements atteindra cette année 27 milliards de Deutsch Mark - plus de 62 milliards de francs - et sans doute encore 20 milliards de Deutsch Mark en 1981. Même si le pire semble passé, l'excédent commercial allemand ne semble pas prêt de retrouver son niveau record de 1978 - 25,5 milliards de DM - puisque selon certaines prévisions, il n'atteindrait que 17,5 milliards de DM en 1981 contre 7 milliards seulement cette année. Un tel phénomène semble globalement plus favorable dans la mesure où il s'accompagne d'une situation plus calme du point de vue des

parités monétaires et où il aboutit à une répartition plus équitable de l'endettement entre les pays industrialisés, évitant ainsi des mesures trop brutales aux pays les plus déficitaires.

On peut s'interroger sur la capacité de l'économie mondiale à opérer le recyclage des quelque 115 milliards de dollars d'excédents de la balance des paiements des pays de l'O.P.E.P. Deux raisons conduisent à se montrer inquiets. D'une part, la capacité d'absorption en biens industriels des pays exportateurs de pétrole a peut-être atteint ses limites, leur demande étant dans tous les cas moins élastique, c'est-à-dire moins susceptible de s'adapter à leurs excédents de revenu. D'autre part, le recyclage indirect par le développement des prêts aux pays en voie de développement et des exportations à destination de ces pays semble lui aussi beaucoup plus difficile étant donné l'endettement considérable des pays du Tiers Monde non producteurs de pétrole - 300 milliards de dollars.

Mais les difficultés des autres ne sont pas des excuses, même si la R.F.A. et les pays en voie de développement sont précisément nos meilleurs clients à l'exportation.

**

L'analyse des données les plus récentes montre que, par delà les seuls effets directs du prélèvement pétrolier, l'année 1980 marque un certain affaiblissement de la compétitivité de notre économie tant sur les marchés étrangers que sur le marché intérieur, alors même qu'à plus long terme, se précise la montée des périls extérieurs.

C'est dans cette perspective que votre Commission essayera de tirer quelques leçons structurelles du déficit avant d'examiner brièvement les moyens budgétaires consacrés à l'accompagnement de notre effort d'exportation.

I. - L'AGGRAVATION DU DESEQUILIBRE EXTERNE EN 1980

Les résultats de l'année 1979 avaient été caractérisés par la disparition du solde excédentaire de nos échanges extérieurs - 2,8 milliards de francs en 1978 - mais l'ampleur de cette dégradation restait assez limitée : le déficit n'atteignait que 13,3 milliards de francs soit un montant inférieur à l'augmentation, au cours de cette même année, de notre facture pétrolière - + 17,1 milliards de francs - ainsi qu'à celle de nos importations énergétiques globales - + 21 milliards de francs.

A. LE REGLEMENT DE LA FACTURE PETROLIERE.

L'examen des premiers résultats pour 1980 permet de constater que **l'économie française n'a pas pu dégager les excédents commerciaux nécessaires au règlement de sa facture énergétique** : l'accroissement de notre déficit global pour les neuf premiers mois de 1980 atteint 40,6 milliards de francs, tandis que l'augmentation de notre facture énergétique n'était que de 38,5 milliards de francs.

Ainsi peut-on enregistrer une **diminution du taux de couverture de nos échanges hors énergie** qui, toujours pour les neuf premiers mois de l'année est passé de 112 % en 1979 à 107, en 1980.

Il y a là une diminution de notre dynamisme commercial d'autant plus inquiétante que **la charge de nos importations pétrolières continue de s'accroître du fait de la hausse du cours du dollar**. En effet, le coût moyen du baril de pétrole importé par la France est actuellement de 32,4 dollars ce qui représente 145 francs au cours du dollar fin octobre, soit une augmentation de 10 francs par rapport au début du mois. La hausse du dollar risque donc cumuler ses effets défavorables avec celle du pétrole qui, on le sait, a atteint plus de 150 % depuis le 31 décembre 1978.

B. LA DETERIORATION DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES.

Cet affaiblissement de notre position concurrentielle se traduit par deux phénomènes symétriques : le ralentissement de la croissance de nos exportations et l'accélération de celle de nos importations hors énergie.

Le tableau ci-joint permet de constater un certain tassement dans le **développement de nos exportations** qui n'augmentent que de 14,7 % par rapport au + 19 % enregistrés au cours de la même période de 1979. Cette

Echanges extérieurs de la France

Résultats par produits

(Chiffres bruts en millions de F.)

GROUPES DE PRODUITS (NEC)	IMPORTATIONS (C.A.F.)					EXPORTATIONS (F.O.B.)				
	en valeur			Evolution (%)		en valeur			Evolution (%)	
	9 mois 78	9 mois 79	9 mois 80	79/78	80/79	9 mois 78	9 mois 79	9 mois 80	79/78	80/79
Produits agricoles	21 566	22 484	23 387	+ 4,3	+ 4	18 949	21 913	25 459	+ 15,6	+ 16,2
Produits des industries agricoles et alimentaires	22 010	23 516	25 730	+ 6,9	+ 9,4	23 508	26 676	32 170	+ 13,5	+ 20,6
Produits énergétiques	52 889	67 784	109 038	+ 28,2	+ 60,9	6 821	10 536	13 328	+ 54,5	+ 26,5
Matières premières minérales	4 264	5 367	5 702	+ 25,9	+ 6,2	816	1 858	955	+ 5,2	+ 11,3
Métaux et produits du travail des métaux	29 999	37 057	49 616	+ 23,5	+ 33,9	32 756	37 010	47 999	+ 13	+ 29,7
Produits chimiques et demi-produits divers	35 656	44 389	53 539	+ 24,5	+ 20,6	35 982	45 738	52 528	+ 27,3	+ 14,8
Biens d'équipement professionnel	45 658	53 863	64 286	+ 18		56 803	67 504	71 829	+ 18,8	+ 6,4
Biens d'équipement ménager	5 379	6 622	7 674	+ 23,1	+ 15,9	2 968	3 480	3 923	+ 17,3	+ 12,7
Equipement automobile des ménages	7 637	9 032	10 735	+ 18,3	+ 18,9	19 456	23 502	22 169	+ 20,8	- 5,7
Pièces détachées de véhicules et matériel utilisable	9 632	11 429	13 498	+ 18,7	+ 18,1	16 824	18 988	23 014	+ 12,9	+ 21,2
Biens de consommation	34 592	43 952	54 374	+ 27,1	+ 23,7	35 592	41 676	48 570	+ 17,1	+ 16,5
Divers	772	1 005	1 528	+ 30,2	+ 52	2 214	2 988	3 171	+ 35	+ 6,1
Total	270 053	326 500	419 107	+ 20,9	+ 28,4	252 640	300 869	345 115	+ 19,1	+ 14,7

évolution défavorable apparaît particulièrement nette pour les postes suivants : **produits chimiques** dont le taux de croissance des exportations passe de + 27,3 % à + 14,8 %, les **biens d'équipement professionnels**, dont le taux de croissance baisse de + 18,8 % à + 6,4 %, les **biens d'équipement automobile des ménages** pour lesquels l'augmentation passe de + 20,8 % à - 5,7 %, ces trois postes représentant 42,5 % de nos exportations totales.

Cette tendance est d'autant plus inquiétante qu'elle porte sur des secteurs pour lesquels notre industrie fait généralement preuve du plus grand dynamisme. On remarque, en revanche, **une amélioration des performances de nos exportateurs** pour les postes suivants : **métaux et produits du travail des métaux** pour lequel on enregistre un taux de croissance de + 29,7 % contre + 13 % ; les **véhicules et matériels utilitaires**, dont les exportations s'accroissent de 21,2 % contre 12,9 % au cours de la période correspondante de 1979.

Enfin, pour compléter ce panorama de nos exportations en 1980, il faut noter un certain **ralentissement de nos exportations de biens de consommation et de biens d'équipement ménager** qui se développent cependant à un rythme proche de la moyenne : + 12,7 % pour les biens d'équipement ménager en 1980 contre + 7,3 % l'année précédente, + 16,5 % pour les biens de consommation contre + 17,1 % l'année dernière.

En ce qui concerne les **importations** on constate une certaine **accélération**. C'est ainsi que deux postes enregistrent une croissance supérieure à la moyenne de celle de nos importations hors énergie - + 20 % - : le poste **métaux** - + 33,9 % - et le poste **biens de consommation** - + 23,7 %.

Nos échanges de biens de consommation continuent donc d'évoluer défavorablement puisque le taux de couverture constaté pour les neuf premiers mois de 1979 - 95 % - diminue encore pour la même période de 1980 pour atteindre 89 %.

D'une façon générale, il y a donc là une faiblesse structurelle de notre pays qui présente des **élasticités à moyen terme des importations supérieures à celles des autres pays** : l'élasticité d'importation est en effet de 2,1 % en France contre 1,8 % en Allemagne et en Italie 1,7 % aux Etats-Unis et 1,5 % au Japon. Notre pays est donc particulièrement vulnérable sur le plan des importations. Cette situation peut s'expliquer soit par un phénomène de rattrapage, la France moins ouverte sur l'extérieur que ses partenaires tendant à rejoindre la situation moyenne de ses concurrents, soit par une déficience de notre appareil de production ou de distribution.

Votre Commission peut à ce propos faire état de certaines réclamations émises par les professionnels de l'électro-ménager au sujet de certaines **pratiques commerciales des grands distributeurs aboutissant à gonfler anormalement nos importations** : l'existence de marges plus faibles sur les produits nationaux ainsi que la fréquence des prix d'appel sur ces même produits conduirait ainsi les distributeurs à développer leurs ventes de produits étrangers.

En revanche, **nos échanges de produits agro-alimentaires continuent d'évoluer favorablement**. Le poste produits agricoles présente un taux de couverture pour les neuf premiers mois de l'année de 108 % en 1980 contre seulement 94,2 % en 1979. Le poste produits agricoles et alimentaires s'améliore également, le taux de couverture passant de 113 % à 125 %. Le cas du **sucré** pour lequel le tableau ci-joint retrace les derniers résultats à l'exportation illustre parfaitement les performances de notre agriculture à l'exportation.

C. LES ECHANGES PAR PAYS.

L'évolution des échanges par pays confirme le peu de dynamisme de notre commerce extérieur au cours des neuf premiers mois de l'année 1980.

Ainsi, **notre balance commerciale avec la République fédérale d'Allemagne est de plus en plus déficitaire**. Pour les neuf premiers mois de cette année, les exportations françaises croissent moins vite que les importations - + 7,1 % contre + 15,2 % - pour aboutir à un déficit de plus de 12 milliards de francs contre 7 seulement pour la période correspondante de l'année 1979.

Une détérioration analogue de notre solde commercial peut être constatée dans nos relations avec les **Pays-Bas** : encore une fois, la croissance deux fois plus rapide de nos importations que de nos exportations à destination de ce pays conduit à une augmentation substantielle de notre déficit qui passe de près de 4 milliards de francs à plus de 5,5 milliards de francs.

De même nos échanges avec l'**Union Belgo-Luxembourgeoise** équilibrés pour les neuf premiers mois de 1979 dégagent maintenant un déficit de l'ordre de 1,8 milliard de francs. Nos échanges avec les **Etats-Unis** connaissent également un déficit croissant : tandis que nos exportations continuent de stagner, + 3,4 % pour les neuf premiers mois de 1979, + 1,8 % seulement pour les neuf premiers mois de 1980, nos importations se développent toujours aussi rapidement, atteignant respectivement un taux de croissance tout à fait considérable de + 26,6 % et de + 35 %. Compte tenu des masses en cause, le déficit commercial atteint des montants considérables : + 18,8 milliards pour les neuf premiers mois de 1980 contre 10,2 milliards pour les neuf premiers mois de 1979.

L'état de notre balance commerciale avec le Japon se détériore de nouveau, puisque le taux de couverture de nos échanges, baisse de 9 points, passant de 48 % à 39 %, dégageant un déficit de 5 milliards de francs au cours des neuf premiers mois de 1980 contre 3,3 milliards de francs au cours de la même période de 1978.

Ainsi, vis-à-vis de ces pays réputés dynamiques la France accuse en 1980 un déficit de 43,5 milliards de francs, à peine inférieur à celui constaté dans ses échanges avec les pays de l'O.P.E.P. : - 48,5 milliards de francs.

En ce qui concerne nos positions excédentaires, on constate des améliorations substantielles dans nos échanges avec la Suisse grâce à laquelle nous obtenons l'excédent considérable de 6,8 milliards de francs en 1980 pour un taux de couverture de 165 % avec l'Italie pour laquelle l'on passe de l'équilibre à un taux de couverture de 109 % et en dégageant un excédent de 3 milliards de francs. Mais d'autres évolutions sont peu favorables : le solde positif de 3,5 milliards de francs en 1979 avec les pays de l'Est a fait place à un déficit de 1,8 milliards de francs, l'excédent enregistré vis-à-vis des pays en voie de développement non producteurs de pétrole passe, au cours de la même période, de 12,5 milliards de francs à 10,8 milliards de francs, soit une baisse du taux de couverture de 138 % à 125 %.

Echanges extérieurs de la France

Résultats par pays

(Chiffres bruts en millions de F.)

ZONES ET PAYS	IMPORTATIONS (C.A.F.)					EXPORTATIONS (F.O.B.)				
	en valeur			Evolution (%)		en valeur			Evolution (%)	
	9 mois 78	9 mois 79	9 mois 80	79/78	80/79	9 mois 78	9 mois 79	9 mois 80	79/78	80/79
à 9	138 087	164 240	193 372	+ 18,9	+ 17,7	132 406	159 428	178 766	+ 20,4	+ 12,1
: - RFA	50 852	59 468	68 486	+ 17	+ 15,2	43 867	52 468	56 201	+ 19,6	+ 7,1
- UEBL	24 757	29 321	34 898	+ 18,4	+ 19	25 940	29 508	33 094	+ 13,8	+ 12,2
- Italie	27 190	33 432	39 987	+ 23	+ 19,6	27 616	33 526	43 446	+ 21,4	+ 29,6
- Pays-Bas	16 927	19 959	22 740	+ 17,9	+ 13,9	13 849	16 020	17 181	+ 15,7	+ 7,2
- Grande-Bretagne	14 909	17 975	22 275	+ 20,6	+ 23,9	18 143	23 680	24 770	+ 30,5	+ 4,6
hors CEE	55 126	67 640	87 160	+ 22,7	+ 28,9	48 534	58 404	67 250	+ 20,3	+ 15,1
: - Suisse	6 340	7 424	9 239	+ 17,1	+ 24,4	10 313	12 224	16 020	+ 18,5	+ 31,1
- U.S.A.	19 813	25 074	33 840	+ 26,6	+ 35	14 284	14 775	15 034	+ 3,4	+ 1,8
- Japon	5 395	6 248	8 240			2 011	2 969	3 222		
: à économie centralisée	9 229	10 862	17 380	+ 17,7	+ 60	10 276	14 316	15 559	+ 39,3	+ 8,7
: de l'OPEP	39 653	49 890	78 405	+ 25,8	+ 57,2	21 963	22 311	29 902	+ 1,6	+ 34
: du Quart Monde	27 958	33 868	42 790	+ 21,1	+ 26,3	39 461	46 410	53 638	+ 17,6	+ 15,6
	270 053	326 500	419 107	+ 20,9	+ 28,4	252 640	300 869	345 115	+ 19,1	+ 14,7

L'évolution des invisibles atténue les résultats défavorables de nos échanges de marchandises comme le montre le tableau ci-dessous :

	9 mois 1979	9 mois 1980
Marchandises en termes douaniers	- 5,4	- 46,0
Correction pour passer en termes balance des paiements	+ 1,6	+ 11,5
Marchandises (en termes balance des paiements)	- 3,8	- 34,5
Négoce international	+ 1,6	+ 0,2
Services	+ 20,0	+ 26,0
Transferts unilatéraux	- 13,2	- 14,2
Total des paiements courants	+ 5,5	- 22,5

Au total, la dégradation de notre balance des paiements courants est de **28 milliards**, soit très inférieure à celle (40,6 milliards) de la balance commerciale douanière, entre les 9 premiers mois de 1979 et 1980.

A titre de comparaison, on peut rappeler que la balance des paiements courants a été déficitaire de 21,4 milliards de DM (= 49 milliards de francs) en Allemagne fédérale et de 12,4 milliards de dollars (= 50 milliards de francs) au Japon au cours des 8 premiers mois de cette année.

Evolution du taux de couverture par produit (N.G.P.)
(en milliers de francs)

	1 9 7 8			1 9 7 9		
	Export	Import	% couv.	Export	Import	% couv.
01 Animaux vivants	3.379	2.030	156	3.869	2.133	181
02 Viandes et abats	3.274	8.393	39	4.154	8.408	50
03 Poissons, crustacés, mollusques	772	2.780	30	965	3.167	30
04 Produits laitiers et oeufs ...	5.998	2.316	259	7.230	2.136	338
05 Autres produits d'origine animale	299	668	45	316	655	45
06 Plantes, floriculture	275	784	35	294	929	32
07 Légumes, plantes, racines et tubercules	1.318	2.779	47	1.615	2.960	61
08 Fruits comestibles	1.552	5.531	35	2.161	5.414	40
09 Café, thé, maté, épices	157	3.114	3	247	5.102	5
10 Céréales	12.077	2.341	513	13.465	1.814	742
11 Produits de la minoterie	2.263	211	967	2.467	229	1.077
12 Oléagineux, graines fourragères	775	2.400	32	939	2.673	35
13 Produits végétaux	203	288	70	234	318	74
14 Autres produits d'origine végétale	24	84	29	26	88	30
15 Graines et huiles	1.558	3.545	48	1.956	3.940	50
16 Préparations de viandes et poissons	715	1.216	70	805	1.410	57
17 Sucre et sucreries	3.534	1.088	324	3.520	1.222	296
18 Cacao et ses préparations ...	764	2.743	28	930	2.752	34
19 Préparations à base de céréales pâtisserie	748	786	95	680	887	99
20 Préparations et conserves végétales	1.387	1.532	85	1.545	1.736	89
21 Préparations alimentaires diverses	1.061	616	130	1.270	685	143
22 Boissons	10.816	2.427	447	12.125	2.895	418
23 Aliments pour animaux	1.878	3.343	56	2.243	3.913	57
24 Tabacs	394	1.176	34	372	1.467	25

N.B. : Les données relatives aux années 1965 à 1977 figurent dans le tableau I bis

II. - LES RENSEIGNEMENTS D'UN DEFICIT

Ainsi votre Commission ne peut qu'attirer l'attention sur les trois conclusions essentielles qu'on peut tirer de l'analyse rapide de l'évolution conjoncturelle de notre commerce extérieur :

- les performances sont fragiles,
- les déficiences sectorielles persistent,
- une surveillance accrue des secteurs sensibles est nécessaire.

A. DES PERFORMANCES FRAGILES.

Nos succès qu'il ne faut pas sousestimer par le fait d'un pessimisme systématique sont fragiles comme en témoigne la situation du secteur automobile : P.S.A, premier groupe français à l'exportation avec 26,8 milliards de francs de ventes à l'extérieur, vient d'accuser une perte de 1,5 milliard de francs.

A plus longue échéance, on peut s'interroger sur les perspectives de développement de nos ventes, notamment, de biens d'équipement et d'usines clés en main aux **pays en voie de développement non producteurs de pétrole**. Nombre de ces pays sont en effet dans une **situation financière catastrophique**. Les cas les plus dramatiques sont sans doute ceux du Pakistan et des Philippines : leur endettement dépasse un an de produit national brut et le service des intérêts et remboursements correspondant équivaut à près de 50 % de leurs recettes d'exportation.

Les banques françaises seraient particulièrement engagées vis-à-vis des pays suivants :

- le *Zaïre*, dont l'endettement, 4,6 milliards de dollars, représente 80 % du P.N.B. et pour lequel le service de la dette absorbe 27 % des recettes d'exportation,

- le *Maroc*, dont l'endettement, 8 milliards de dollars représente 57 % du P.N.B et pour lequel le service de la dette absorbe 27 % des recettes d'exportation,

- le *Sénégal*, dont l'endettement, 1,7 milliard de dollars représente 81 % du P.N.B. et pour lequel le service de la dette absorbe 20 % des recettes d'exportation,

- la *Côte d'Ivoire*, dont l'endettement, 6 milliards de dollars, représente 85 % du P.N.B. et pour lequel le service de la dette absorbe 24 % des recettes

d'exportation. Compte tenu des risques considérables d'insolvabilité de ces pays, il conviendrait que le Gouvernement fasse état des prêts publics et privés vis-à-vis des pays en voie de développement non producteurs de pétrole les plus endettés.

Votre Commission estime que les créances engageant la COFACE, les prêts publics, ainsi que les crédits acheteurs et fournisseurs à l'exportation, devraient être rapidement portés à la connaissance du Parlement. En ce qui concerne le système bancaire, il se pourrait que les données correspondantes soient moins facilement disponibles notamment si l'on voulait tenir compte des créances que les banques françaises pourraient obtenir à travers leurs filiales opérant sur le marché de l'eurodollar.

Le Gouvernement français a déjà pris l'engagement d'annuler les dettes de certains pays particulièrement pauvres, à concurrence de 750 millions de F. Ce type d'opération pourrait se renouveler, compte tenu de la situation dramatique de certains pays, notamment en Afrique.

B. DES FAIBLESSES SECTORIELLES PERSISTANTES.

Ces premiers résultats pour 1980 traduisent également la persistance de faiblesses structurelles.

En se gardant d'assimiler excédents et performances, et ainsi que déficits et contre performances, votre Commission tient à rappeler l'existence de certains déficits tout à fait anormaux :

- la filière bois, dont le déficit a atteint 8,5 milliards de F en 1979. A la suite du rapport de MM. Méo et Bertolaud, des objectifs ambitieux ont été fixés, et notamment l'augmentation de la production de bois d'oeuvre de 28 à 40 millions de m³ en 1984 ; trois délégués de massifs ont été désignés et un Fonds de développement des industries du bois institué afin de coordonner les interventions financières de l'Etat. Sans aller jusqu'à réclamer la création immédiate d'une *instance interministérielle type « délégué »*, voire un Secrétariat d'Etat, votre Commission estimerait souhaitable qu'il soit créé une *annexe jaune au projet de loi de finances* récapitulant l'effort budgétaire en faveur de la filière bois, afin d'assurer une meilleure coordination des crédits actuellement dispersés entre le Ministère de l'Agriculture, l'Office national des forêts et le Ministère de l'Industrie.

A noter que le Gouvernement a adopté le 23 juillet 1980 un projet de loi pour la protection et la valorisation de la forêt.

D'autres postes, ainsi que permet de le constater le tableau ci-joint, laissent aussi des soldes négatifs substantiels : la viande porcine, 2,8 milliards de F ; les fruits et légumes, 4,4 milliards de F ; la pêche, 2,2 milliards de F, 0,64 milliard pour les fleurs coupées.

C. UNE SURVEILLANCE ACCRUE DES SECTEURS SENSIBLES.

Enfin, il convient d'inciter le Gouvernement à se montrer particulièrement vigilant dans la surveillance des secteurs sensibles, et notamment de celui du textile.

Pour la première fois en 1979, le secteur textile et habillement a enregistré un déficit global de ses échanges extérieurs. Excédentaire de 515 millions de francs en 1978, il est devenu, avec - 2,4 milliards de francs, nettement déficitaire en 1979.

Ce résultat traduit, d'une façon particulièrement visible, la poursuite de la dégradation continue et générale, depuis 10 ans, malgré les paliers de 1973 et 1977, de la balance commerciale de ce secteur.

Les importations ont augmenté nettement plus vite que les exportations : les taux de progression 1979/1978 s'établissent respectivement à + 26 % et + 14 % pour les textiles, à 42 % et 12 % pour les articles d'habillement.

Sur le plan géographique, il importe de noter que la part de l'O.C.D.E. et en particulier de la C.E.E. reste prépondérante : les pays de l'O.C.D.E. assurent environ 85 % des importations et des exportations textiles de la France, et à peu près 63 % des importations et 85 % des exportations d'articles d'habillement.

Les pays en voie de développement et les pays à commerce d'Etat ne représentent donc que 15 % des importations textiles françaises. Ceci est peu comparé à la situation qui prévaut dans la plupart des autres pays industriels, notamment en Europe, et traduit une ouverture de la France au commerce international textile plus tardive.

La situation est plus marquée en ce qui concerne les articles d'habillement, pour lesquels pays en voie de développement et pays à commerce d'Etat assurent 37 % des importations françaises.

Les importations de produits textiles se sont élevées à 17 milliards de francs en 1978 et à 21,4 milliards de francs en 1979 (+ 26 %) ; pour les mêmes années, les exportations se sont montées à respectivement 16 et 18,3 milliards de francs (+ 14 %).

Compte tenu d'un chiffre d'affaires de 60 milliards de francs en 1979, le taux de pénétration des importations défini comme le rapport des importations au marché intérieur (production + importations - exportations) a donc atteint environ 34 %. Les importations dépassent légèrement 30 % de la production. L'un et l'autre ratio ont augmenté entre 1978 et 1979.

Si la balance totale est déficitaire, il n'en est pas de même selon les différents produits. Le secteur des fibres, naturelles et chimiques, ainsi que

celui des fils et filés sont excédentaires ; en revanche, le secteur des tissus, celui de la maille ainsi que celui des articles divers sont déficitaires.

Les taux de pénétration dans les différents secteurs sont les suivants :

	1978	1979
Fibres et fils chimiques	50 %	53 %
Fils et filés	17 %	20 %
Tissus	45 %	50 %
Maille-bonneterie.....	40 %	47 %

Pour l'effort à l'exportation dans les mêmes secteurs, les résultats se présentent comme suit :

	1978	1979
Fibres et fils chimiques	52 %	53 %
Fils et filés	24 %	25 %
Tissus	37 %	40 %
Maille-bonneterie.....	25 %	27 %

Il apparaît que la maille-bonneterie, avec une forte pénétration et une exportation moyenne, est le secteur le plus déséquilibré.

Les courants à l'exportation n'ont pratiquement pas varié, avec une prépondérance des pays industriels (85 % des exportations totales), et en particulier de la CEE (67 %), et un certain accroissement des ventes vers les pays méditerranéens d'Europe et l'URSS. Par contre, les courants à l'importation se sont quelque peu modifiés, la part de la CEE diminuant entre 1978 et 1979 de 73 à 70 % des importations totales (24 % pour l'Italie seule) tandis que celle des pays hors CEE augmentait de 27 à 30 %, les hausses d'importation les plus significatives étant enregistrées en particulier en provenance des Etats-Unis (près de 5 % des importations totales).

En ce qui concerne les articles d'habillement, les importations se sont élevées à 3,3 milliards de francs en 1978 et à 4,7 milliards de francs en 1979 (+ 42 %). Pour les mêmes années, les exportations se sont montées respectivement à 4,9 et 5,5 milliards de francs (+ 12 %).

Compte tenu d'un chiffre d'affaires de 25 milliards de francs en 1979, le taux de pénétration des importations s'est donc élevé à près de 20 %. L'effort à l'exportation a dépassé 20 % de la production. Le secteur de l'habillement reste, par conséquent, moins ouvert au commerce international que celui du textile.

Le secteur des vêtements de dessus pour femmes et enfants ainsi que celui des accessoires sont excédentaires. En revanche, le secteur des vêtements

de dessus pour hommes ainsi que celui de la chemiserie et de la lingerie masculines et féminines sont déficitaires.

Les taux de pénétration dans les secteurs du vêtement masculin et du vêtement féminin sont les suivants :

	1978	1979
Vêtement masculin	16 %	20 %
Vêtement féminin	15 %	19 %

Il est à remarquer que ces taux de pénétration n'ont rien d'anormal et peuvent même être considérés comme des taux relativement moyens, en particulier par rapport au secteur du textile.

L'effort à l'exportation dans les deux secteurs se présente de la façon suivante :

	1978	1979
Vêtement masculin	15 %	16 %
Vêtement féminin	31 %	32 %

Il apparaît que les entreprises de confection féminine sont nettement plus présentes que celles de confection masculine sur les marchés étrangers, ce qui renforce l'idée de la confection féminine est le « fer de lance » de l'exportation d'articles d'habillement par suite de l'excellente image de marque de la mode française.

Bien que toujours préoccupant, l'accroissement des importations a été notablement freiné par l'application de l'accord multifibre-AMF.

La croissance annuelle moyenne des importations de produits « AMF » en provenance des pays « AMF » est de 4 % en volume. Ce résultat tranche nettement par rapport au même indicateur pour la période 1973-1976, qui dépassait 10 %.

L'examen des chiffres pour les catégories de produits soumis à contrôle met en évidence les phénomènes qui ont suivi les décisions de 1977.

Devant la fermeté des positions prises durant la renégociation de l'Arrangement, les pays producteurs à bas prix ont marqué une certaine hésitation, qui s'est traduite par un recul net des importations. En 1978, celles-ci ont repris, mais sans rejoindre le niveau de référence et les plafonds autorisés. En 1979, par contre, connaissant mieux leurs possibilités, les pays producteurs à bas prix en ont fait usage, avec des importations en progression nette par rapport au niveau de l'année de référence reste assez modérée.

On constate par ailleurs une forte croissance des importations toutes origines, qu'il faut attribuer aux pays industrialisés et en particulier aux Etats-Unis.

Pour les produits « ultra-sensibles » du groupe I (fils de coton, tissus de coton, tissus de fibres textiles synthétiques discontinues, tee-shirt, chandails, pantalons, chemisiers et chemises), les plafonds globaux fixés au niveau communautaire n'ont jamais été dépassés par les importations effectives depuis leur instauration. En 1979, les taux d'utilisation se sont établis entre 73,1 % pour la catégorie 4, la moins utilisée (teeshirt) et 94,8 % pour la catégorie 1, la plus utilisée (fils de coton).

Il y a eu quelques dépassements des quote-parts régionales compensées sur d'autres régions. Ces dépassements s'expliquent soit par la mise en jeu des clauses de flexibilité des accords, soit par des importations en provenance des pays liés à la Communauté économique européenne par des accords préférentiels. Pour la France, deux dépassements légers ont été constatés pour les fibres de coton et les chemises pour hommes, et un autre, un peu plus important, pour les pantalons ; ces dépassements sont dus pour l'essentiel à la mise en jeu des clauses de flexibilité des accords.

Les produits « ultra-sensibles » du groupe I, qui constituent plus de la moitié des importations de produits « AMF », ont connu pour l'ensemble de la Communauté une progression moyenne annuelle en volume de 14,6 % entre 1978 et 1979. Compte tenu des importants retraits enregistrés en 1977 comme en 1978, ce taux ne ressort qu'à 1,9 % en moyenne annuelle depuis 1976.

En définitive, le nouvel arrangement qui doit être négocié pour 1982, devra tenir compte notamment de deux lacunes du système actuel : l'apparition de nouveaux fournisseurs en particulier dans le bassin méditerranéen, l'accélération des importations en provenance des pays industrialisés et notamment de l'Italie dont on peut se demander parfois si elle ne résulte pas d'une concurrence anormale : conditions de production plus ou moins clandestine, détournement de trafic.

D'une façon générale, votre Commission souhaiterait en ce qui concerne les produits sensibles d'une part un *meilleur contrôle statistique des flux qui transitent par les autres pays de la Communauté économique européenne*. Il a été répondu à ce sujet à votre rapporteur que *« les produits contingentés ou autolimités en direct mais faisant l'objet d'échanges limités ou qualifiés de non sensibles sont libérés en libre pratique. Bien qu'aucune statistique n'ait été encore établie à ce sujet, ces importations n'en demeurent pas moins sous contrôle statistique de la Direction générale des Douanes et si le volume des importations s'accroissant rapidement les démarches nécessaires seraient effectuées pour remettre ces importations sous licence et permettre ainsi, le cas échéant, d'effectuer un recours à l'article 115 du Traité de Rome ; les autres produits contingentés ou autolimités restent sous licence*

aucune étude de caractère général n'a été effectuée sur la base des indications statistiques établies par la Direction générale des Douanes.

Les services du Ministère du Commerce extérieur qui instruisent ces dossiers et formulent, le cas échéant, des recours à l'article 115 estiment que la part de la libre pratique, pour les produits les plus demandés représente, jusqu'à présent 20 à 25 % des possibilités d'importation directe. »

D'autre part, il conviendrait de porter une attention plus nette au problème du **marquage de l'origine nationale des produits** non seulement pour les produits textiles mais pour toute une série de biens de consommation, notamment dans l'électro-ménager et le cuir. L'industrie de la chaussure va utiliser les possibilités qui lui sont offertes de ce point de vue par la réglementation de **certificats de qualification**, telle qu'elle résulte de la loi du 10 janvier 1978. Il conviendrait que les ministres du commerce extérieur et de l'industrie s'efforcent de développer de telles pratiques de nature à informer le consommateur de la portée de ses choix du point de vue de l'emploi national car tel est bien l'enjeu de la **bataille du commerce extérieur** qui, on le sait, se gagne non seulement sur les marchés étrangers mais également sur le marché national.

Pour conclure cette analyse structurelle des constatations que l'on peut faire sur l'évolution conjoncturelle de notre commerce extérieur, votre Commission ne peut dissimuler son inquiétude sur l'avenir de la France face à la **montée des périls extérieurs** : dans son discours devant le Conseil économique et social, le Premier Ministre laissait entendre que le plus dur reste à faire.

Cela est manifestement vrai en matière de commerce extérieur, si l'on veut éviter que l'économie française ne soit laminée par la concurrence internationale comme **prise en tenaille entre les puissances industrielles** comme les U.S.A., la R.F.A., et le Japon fortes de leur avance technique et les **nouveaux pays industriels** qui, bientôt, allieront des coûts en main d'oeuvre encore faibles à la maîtrise des technologies classiques. Mais rien n'est inéluctable et l'économie française qui a fait preuve de son dynamisme possède encore les ressources nécessaires pour réagir et éviter son étranglement par la concurrence extérieure. A moyen terme, le rôle de l'Etat est de l'y aider par des politiques structurelles appropriées, dont l'examen dépasse le cadre de ce rapport. A plus court terme, il s'agit d'accompagner l'effort d'exportation des entreprises françaises et, notamment, des P.M.E., afin que celles-ci puissent développer leur flux d'exportation et asseoir ainsi les réseaux commerciaux sans lesquels les produits de leur avances sur le plan technique ne pourront jamais s'exporter massivement. Telles sont les perspectives dans lesquelles votre Commission va procéder à un rapide bilan des mesures d'accompagnement des exportations.

III. - L'EFFORT BUDGETAIRE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS

Les crédits de l'Etat destinés à la promotion des exportations ont éventuellement deux objets :

- fournir une assistance technique aux exportateurs,
- garantir certains risques inhérents aux opérations d'exportation.

Ces deux types d'intervention ont font l'objet d'adaptations pour mieux répondre aux besoins des P.M.E.

A. L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPORTATEURS.

Il s'agit essentiellement comme permet de le constater le tableau ci-dessous des dotations du service de l'expansion économique à l'étranger et du Centre français du commerce extérieur.

Les crédits des services du commerce extérieur

	1975	1979	1980	1981	1981/ 1980
	(en millions de francs)				
WIDGET DES SERVICES FINANCIERS					%
I - Dépenses de fonctionnement					
Dépenses de personnel :					
chapitres 31-33, 31-34,					
31-35, 31-31, 33-91	196	237	263,3	302,1	+ 14,7
Matériel et remboursement					
des frais :					
chapitre 24-22	63,3	77,8	94,8	105,4	+ 11,2
II - Subventions pour l'expansion					
économique à l'étranger :					
C.F.C.E., foires :					
chapitre 44-34	87,1	102,9	128,5	149,1	+ 16
Coopération technique :					
chapitre 44-88	53,1	64,9	85,4	95,5	+ 11,8
III - Dépenses en capital					
(autorisations de programme) :					
Equipeement du service					
à l'étranger : chapitre					
tre 57-10	1,2	1,2	1,2	0,6	- 50

Votre Commission tient à faire deux remarques. D'une part après une très rapide croissance entre 1977 et 1979 les moyens des services ont tendance à stagner en francs constants sans permettre les recrutements nécessaires au redéploiement de notre effort de soutien vers les marchés porteurs. D'autre part, le nombre insuffisant de conseillers commerciaux en mission en France

ainsi que d'une façon générale l'insuffisante mobilité en cours de carrière entre la France et l'étranger qui freine la diffusion de l'esprit d'exportation dans les régions et le développement de l'esprit de compréhension naturelle entre l'administration et les entreprises. De ce point de vue, il convient que soit mieux recherchée dans le cadre d'une division du travail sans équivoques, une meilleure coordination des services de soutien à l'exportation : services de l'expansion économique, services du trésor, du Ministère des Affaires étrangères et services des chambres de commerce et d'industrie.

B. LA GARANTIE DES RISQUES DE L'EXPORTATION.

Ces interventions financières sur le budget des charges communes prennent essentiellement trois formes :

- la **garantie pour risques économiques** a pour objet de couvrir moyenne le paiement d'une prime, l'évolution anormale des coûts de revient des marchés d'exportations conclus à prix fermes ou assortis d'une révision de prix contractuelle plafonnée, lorsqu'ils concernent la fourniture de biens d'équipement élaborés ;

- les **garanties d'assurance prospection et d'assurance foire** sont destinées à couvrir une partie des risques pris par les entreprises dans la recherche de nouveaux débouchés en permettant à celles-ci d'obtenir une indemnité si le chiffre d'affaires réalisé sur la zone couverte est insuffisant pour amortir les frais engagés ;

- la **garantie d'assurance-crédit accordée par la COFACE** de couvrir les entreprises, banques et établissements financiers, contre les risques politiques, monétaires, catastrophiques et commerciaux extraordinaires qu'elles encourent à l'occasion d'opérations d'exportation. La garantie d'assurance prospection et d'assurance foire est financée sur les crédits du chapitre 14-01 (art. 70) qui sont en forte croissance puisqu'ils passent de 55 millions de francs en 1978 à 593 millions de francs pour 1981. La garantie pour risques économiques dont la dotation budgétaire pour 1981 est de deux milliards de francs reste constante depuis 1979 et a évolué du point de vue des dépenses effectives conformément au tableau ci-dessous.

	1975	1976	1977	1978	1979
Nombre de dossiers liquidés au cours de l'exercice	570	610	549	433	470
Coût de la garantie (indemnités versées - primes perçues en millions de francs)	1.177	2.175	1.776	1.208	1.490

Le tableau marque une certaine stabilisation des dépenses sans que l'on puisse affirmer cependant que cette situation soit durable étant donné qu'il s'agit peut être là de l'effet d'un ralentissement du rythme de traitement des dossiers.

En ce qui concerne les modalités d'accès à ces procédures elles ont été adaptées pour faire face aux besoins des petites et moyennes entreprises.

C'est ainsi que l'éligibilité à l'assurance-prospection simplifiée, qui concerne pour 97 % des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions de francs, a-t-elle été ouverte aux entreprises exportant déjà jusqu'à 15 % de leur chiffre d'affaires (contre 10 % en 1977 et 5 % en 1973) et le plafond du budget engagé – pour un an renouvelable une seule fois – porté de 250 000 à 350 000 francs.

De plus, les P.M.E. très actives peuvent également tirer un meilleur parti de l'assurance-prospection normale puisque, depuis le Conseil de planification d'août 1979, le chiffre d'affaires maximal ouvrant droit à la quotité bonifiée a été porté de 50 à 200 millions de francs.

Le champ d'application de la garantie a d'autre part été étendu : les frais de création d'un service exportation léger et les dépenses d'adaptation des produits aux normes et aux goûts des pays acheteurs peuvent désormais être retenus. Parallèlement, deux nouvelles polices ont été créées et couvrent l'une les frais de remise de pré-études gratuites et l'autre ceux entraînés par la recherche d'une implantation industrielle ou commerciale à l'étranger.

En outre, pour faciliter la prospection du marché américain, des dispositions spéciales ont été arrêtées au début de l'année 1980. Si l'effort engagé paraît suffisant, la période de garantie pourra ainsi atteindre 7 ans et l'exportateur bénéficier d'une superbonification de la quotité garantie de 5 points, portant cette dernière à 75 %. Sur ce marché la prime dite de « recettes » pourra en outre être abaissée de moitié (1,5 % au lieu de 3 %).

Ces mesures ont été complétées en 1980 par un assouplissement des conditions d'utilisation de l'assurance-offre. Désormais l'exigence d'un ratio minimum de 20 % entre le coût d'établissement de l'offre et le budget global consacré par l'entreprise à de telles dépenses a été écartée. Cette réforme devrait favoriser le nouveau départ d'une procédure qui présente une grande utilité pour des projets particuliers.

La liste de pays sur lesquels les polices sont délivrées est relativement large et comprend pratiquement tous les pays industrialisés solvables, les pays pétroliers et les gros pays socialistes, définis comme des cibles prioritaires pour notre commerce extérieur. En 1980, à la suite des améliorations de procédures introduites sur ce marché, un dossier sur trois concerne les Etats-Unis qui représentent également plus d'un tiers des engagements. Le Venezuela vient ensuite avec 10 % des dépenses couvertes.

Des améliorations ont également été apportées aux procédures de garanties contre le risque de change, essentielles en période d'instabilité monétaire lorsque le contrat est libellé en devise. Remises en vigueur en 1972, ces garanties ne couvraient que les variations du cours au comptant de la monnaie étrangère entre la date de la signature du marché et celle des rapatriements. Elles couvrent aujourd'hui les variations de change dès la remise d'une offre et même les variations du cours à terme pendant la période de négociation du contrat lorsqu'il se traite au comptant. Cette dernière procédure, instituée en 1978, permet de dégager des rabais de prix sur les monnaies fortes et améliore donc la compétitivité des industriels français.

Ces garanties ont en outre été substantiellement complétées par le Comité interministériel de février 1979 :

- il a supprimé en premier lieu le montant minimum de 45 millions de francs que devaient respecter les contrats de gré à gré pour être éligibles à la garantie de change-offre du cours au comptant, lorsque l'exportateur vend en dollars des matériels informatiques, pétroliers ou aéronautiques, secteurs dans lesquels la concurrence est essentiellement américaine, ou lorsqu'il s'agit de ventes en dollars vers les Etats-Unis ou le Mexique ;

- deux garanties spécifiques à cette monnaie ont été d'autre part mises en place. L'une concerne les offres remises à l'occasion de programmes optionnels de commandes par les fabricants d'équipements aéronautiques, navals et pétroliers (procédure au cas par cas, la période maximum garantie étant de 5 ans), l'autre les ventes de pièces détachées sur catalogue, la garantie étant cette fois limitée à un an.

Répondant à des besoins spécifiques, ces garanties ont permis de compléter la suppression du seuil d'indemnisation de 2,25 % qui peut être accordée sur le dollar, mesure particulièrement appréciée des P.M.E. puisqu'elle supprime totalement le risque de change.

Enfin, on doit souligner l'importance des charges qui peuvent résulter des aléas politiques : ainsi, celles résultant des bouleversements politiques en Iran se sont montées à 1 530 millions de francs en 1979.



En définitive, l'essoufflement de l'économie française face à la concurrence étrangère que votre Commission croit voir s'amorcer en 1980 peut sans doute être imputé à la **bonne tenue du franc**, mais il résulte plus certainement d'une **moindre efficacité commerciale de nos entreprises**.

L'Etat a les moyens de renverser cette tendance par un plus grand dynamisme de ses interventions budgétaires ou réglementaires. De ce point de vue, il importe que soit mises en place, le plus rapidement, les structures prévues par la loi d'orientation agricole. La réponse faite à ce sujet à votre rapporteur étant des plus évasives, votre Commission souhaiterait être infor-

mée des difficultés qui s'opposent à l'institution du Fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires géré par la SOPEXA.

Sous réserve de ces observations, votre Commission vous propose de donner un **avis favorable** à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1981.

ANNEXE

La France a-t-elle conclu des contrats d'exportation à long terme de produits agricoles ? Quels obstacles s'opposent au développement de ce type de contrat.

(Réponse du ministère du Commerce extérieur.)

La France, troisième exportateur mondial de produits agro-alimentaires derrière les Etats-Unis et les Pays-Bas avec 64 milliards de francs en 1979, dispose d'un débouché privilégié dans le cadre de la C.E.E. qui absorbe les 2/3 de ses exportations.

En ce qui concerne les ventes à destination des pays tiers, la France dépend pour une large gamme de produits de la politique agricole commune et, notamment, de la mise en œuvre de restitutions.

Si pour ces exportations vers les pays tiers le cadre communautaire ne permet pas la conclusion de contrats d'exportations pluriannuels, la France s'est dotée depuis 1979 d'une politique de crédit à l'exportation qui vise à permettre l'établissement de courants commerciaux durables au moyen de protocoles financiers.

I. - LES DISPOSITIONS COMMUNAUTAIRES EN VIGUEUR S'OPPOSENT A L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE D'EXPORTATION PLURIANNUELLE.

Les organisations communes de marché prévoient généralement la possibilité d'accorder une restitution à l'exportation pour les ventes de produits agro-alimentaires sur les pays tiers.

Cette restitution est destinée à combler l'écart qui existe entre le prix de ces produits dans la Communauté et les prix sur le marché mondial lorsque ceux-ci sont moins élevés.

Dans la pratique, les restitutions sont toutefois octroyées au coup par coup et selon un rythme qui tient davantage compte de la gestion interne que de la permanence des courants d'exportation. Les fluctuations qui en résultent sont préjudiciables à l'établissement et au développement de courants d'échanges continus : c'est pourquoi la France demande que de nouveaux règlements communautaires prévoient la possibilité de « préfixer » le niveau des restitutions pour une période couvrant plusieurs campagnes.

En fait, la préfixation des restitutions fait l'objet depuis 1975 de divers règlements communautaires. Mais le dispositif actuel est très insuffisant :

- la préfixation est en règle générale inférieure à la durée d'une campagne et, par exemple, au maximum de 2 mois pour les viandes, de 5 mois pour le sucre et la plupart des produits laitiers (*), de 8 mois pour les céréales et les farines, de 11 mois pour le malt ;

- des procédures exceptionnelles peuvent, dans certaines conditions, allonger ces délais pour les céréales et les produits laitiers, mais ce délai spécial reste inférieur à un an pour les céréales compte-tenu de la pratique communautaire et atteint au maximum 16 mois pour les produits laitiers exportés *sur la base d'une adjudications* (18 mois dans le cadre d'une adjudication ouverte par les forces armées).

De ce fait, les autorités françaises sont intervenues en avril 1979 auprès des instances bruxelloises, en proposant dans un mémorandum diverses mesures susceptibles de permettre la création d'une véritable politique d'exportation à moyen terme (et non à long terme, les contrats de ce type existant de par le monde ne dépassant pas en matière agricole, pour des raisons pratiques, 2 ou 3 ans).

C'est dans le cadre du réexamen général de la politique agricole commune que ces propositions devraient pouvoir prendre place.

II. - DES ENGAGEMENTS A MOYEN TERME EXISTENT DANS UN CADRE NATIONAL.

Au niveau national, des engagements pluriannuels avec des pays tiers importateurs structurels de produits agro-alimentaires sont envisageables sous une double condition de base :

- ces engagements doivent porter sur des produits pour lesquels la France est un exportateur massif et compétitif : il importe en effet que les disponibilités constatées chaque année soient suffisantes pour permettre un courant commercial continu. Les produits essentiels à cet égard sont ainsi les céréales (blé, orge), les farines, le malt, le sucre, les volailles, les produits laitiers (et notamment la poudre de lait et le butter oil), l'huile de colza ;

- les pays concernés doivent être suffisamment solvables et offrir des commandes importantes et en augmentation probable.

Depuis 1979, la France a mis en place une politique de crédit à l'exportation de produits agricoles, et alimentaires qui vise à permettre de tels courants commerciaux grâce à la conclusion de protocoles financiers.

(*) 9 mois pour la poudre de lait maigre et 11 mois pour le lait et la crème de lait.

Conclus en principe pour une durée annuelle, ces accords sont en fait renouvelables et prennent la forme de crédit à moyen terme (2 ans).

A ce jour, cinq accords de ce type ont été conclus avec la Pologne, l'Egypte, l'Angola, Cuba et le Mozambique. Ils portent principalement sur les céréales, mais d'autres produits peuvent y être inclus selon les demandes du pays concerné et les disponibilités exportables en France.